



**SYNDICAT DES EAUX
DE L'AVIERE**

**DEPARTEMENT : VOSGES
ARRONDISSEMENT : EPINAL
CANTON : EPINAL 1**

COMPTE RENDU

CONSEILLERS :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Séance du 26 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juin, à 18 H 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Syndicat des Eaux de l'Avière à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

PRESENTS :

MM. AUBERTIN Pierre - FRESSE Johan - GABRION Jean-Louis – HAYOTTE Nicolas – LHUILLIER Claude - MATHIS Didier - SCHMITT Jacques.

M. MENNEZIN Olivier remplace M. BLOND Walter.

TITULAIRES EXCUSES : MM. AUBERT Christian - BLOND Walter.

SUPPLEANT EXCUSE : M. GENIN Patrice.

ABSENT : M. PAVOT Maurice.

Le scrutin a eu lieu, M. Jean Louis GABRION, titulaire, a été nommé secrétaire de séance.

Le Président certifie que la convocation avait été faite le 19 juin 2019.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical du 20 février 2019.

M. le Président demande aux délégués s'ils ont éventuellement des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion. Aucune n'est formulée.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2018 :**

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'assemblée délibérante **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable, du Syndicat des Eaux de l'Avière pour l'exercice 2018.

AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT (STEMO) D'EPINAL :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée Délibérante que le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert d'Epinal propose d'intervenir, dans la continuité, pour des travaux de débroussaillage et de fauchage dans le cadre d'un chantier école sur les zones des réservoirs, la Cense Pellet à Les Forges, Xatimont à Renauvoid, La Godelle à Uxegney. 2 interventions sont programmées dans l'année pour un montant de 1 000,00 €.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec la STEMO.

ANNULATION DE LA NOUVELLE CONVENTION ACTES AVEC LA PREFECTURE DES VOSGES ET DE LA DELIBERATION 02/19 :

M. le Président explique à l'Assemblée Délibérante qu'il y a lieu d'annuler la nouvelle convention @CTES avec la préfecture des Vosges ainsi que la délibération 02/19 du 20 février 2019.

La mise en œuvre du dispositif par notre fournisseur de logiciel avait un délai trop long pour nous permettre d'envoyer les actes budgétaires par télétransmission.

Monsieur le Préfet a été informé par courrier du 06 mars 2019 que nous souhaitons continuer à faire parvenir nos actes budgétaires sous format papier et les décisions (soumises au contrôle de Légalité) avec le dispositif de dématérialisation de la 1^{ère} convention @CTES que vous utilisons actuellement et ce, jusqu'au 31 décembre 2019. A compter du 01 janvier 2020, la compétence de l'eau étant reprise par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'annuler les décisions prises lors de la délibération 02/19 du 20 février 2019 et la télétransmission des actes soumis au Contrôle de Légalité continuera à se faire sous les formats actuellement en cours.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET :

Sur proposition de son Président concernant la nomination d'un agent au grade supérieur, comme le prévoit les ratios des promus- promouvables. Le Comité Syndical, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 03 heures, à compter du 01 Août 2019.

MISE A JOUR DES GRADES CONCERNANT LES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES :

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical qu'il convient de mettre à jour les grades, suivant la délibération 21/16 et conséquente à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 04 juin 2019 et au vote à l'unanimité du Comité Syndical.

Au 01 août 2019, les grades actualisés sont les suivants :

Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe =>Rédacteur,

Adjoint Technique Principal 2ème classe =>Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

Ceux-ci seront soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa prochaine réunion.

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	Rédacteur	100%

FILIERE TECHNIQUE

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
Agent de Maîtrise Principal	Technicien	100%
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Adjoint Technique Principal de 1ème classe	100%

ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Sur proposition de Madame DIEUDONNE, Responsable de la trésorerie Epinal-Poincaré et de Monsieur le Président du Syndicat, le Comité Syndical, décide d'admettre en non-valeur un montant de : 2 365,04 € correspondant à des créances non recouvrées.

EXTINCTIONS DE CREANCES :

Sur proposition de Madame DIEUDONNE, Responsable de la trésorerie de EPINAL-POINCARE, et explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, décide d'éteindre des créances au vu leur irrécouvrabilité imposée par jugement pour un montant total de 1 243,73 €.

INFORMATIONS

Concernant les travaux Sanchey-Uxegney mi-juillet la pose de la canalisation principale doit être terminée et fin septembre verra la fin des travaux.

Pour l'instant, aucune mauvaise surprise n'est intervenue mais un risque financier peut toujours apparaître, quoiqu'il en soit M. le Président indique que le budget ne sera pas dépassé.

Pour les projets en cours, l'ouverture des plis des travaux sur Les Forges et Uxegney (2 tranches fermes et 1 tranche conditionnelle) a été effectuée, le syndicat a reçu 5 propositions ; les travaux devraient être lancés en septembre.

Les Délégués sont informés qu'une rencontre a eu lieu entre les agents et le service RH de la CAE.

Monsieur le Président fait un point sur les impayés. A la suite de cette réunion, pour la part syndicat, et ce à compter de 2015 il restera 9 298,33 € à recouvrer et environ 75 % de ce montant est dû par 9 foyers.

Il revient sur la première facturation de l'assainissement avec l'eau potable qui s'est bien passée. La CAE est également satisfaite et l'a contacté pour notre logiciel de facturation afin d'étendre celle-ci à d'autres communes. Il s'agit maintenant de passer à la 2^{ème} phase de la facturation avec la relève du mois d'août et l'ajout de la DSP de l'assainissement sur les communes de Domèvre et Les Forges.

Il fait part à Messieurs les Délégués qu'actuellement un point sur les contrats est fait afin qu'en fin d'année tout soit bien clair.

Concernant les prestataires extérieurs, principalement ceux œuvrant au niveau des réparations et surtout les fuites, il serait judicieux qu'il y ait une contractualisation.

La séance est levée à 20 h 00

Le Président, Didier MATHIS.

